

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'ISERE



ARRÊTÉ DU MAIRE

AR20240924_37

OBJET : délégation des fonctions d'Officier d'État Civil à Mme Carol GAUD, conseillère municipale pour la célébration d'un mariage

Le Maire de la commune de Poisat (Isère),

Vu le code général des collectivités Territoriales et notamment ses articles L2212-18 et L2122-32 ;

Vu le 2^e alinéa du chapitre I du titre 1^{er} de l'instruction générale relative à l'état civil du 21 septembre 1955 modifiée ;

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale et du service de l'état-civil, il est nécessaire de prévoir une délégation à Mme Carol GAUD conseillère municipale pour une durée de un jour.

ARRETE

- Article 1 :** Mme Carol GAUD assurera en nos lieux et place, les fonctions d'officier de l'état civil ;
- Article 2 :** Délégation est également donnée à Mme Carol GAUD à l'effet de légaliser les signatures, authentifier les copies, délivrer tous certificats et signer tous documents administratifs relatifs au service de l'état-civil. Ces fonctions seront comme celles prévues à l'article premier ci-dessus, assurées concurremment avec nous.
- Article 3 :** Cette délégation est consentie pour la célébration du mariage de Mme POISARD Karine et M. HEBERT Frédéric, fixé en la mairie de Poisat [REDACTED].
- Article 4 :** Le présent arrêté sera transmis pour visa en Préfecture de l'Isère par voie dématérialisée. Il sera rendu public par affichage.

Poisat, le 24 septembre 2024
Le Maire, Ludovic BUSTOS

